

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Pathologie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 067621

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4541 Société : RAM g4475

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABALI Hamza

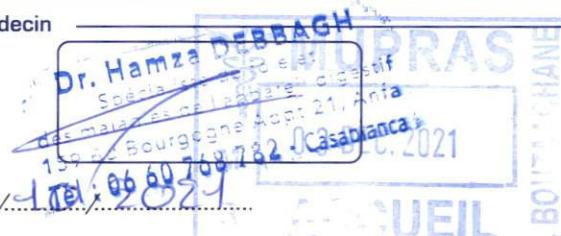
Date de naissance : 1943

Adresse : 127 Rue Abou Walef El Sékkat Bourjazza
Casablanca

Tél. : 0665716884 Total des frais engagés : 410 + 329 = 739 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/10/2021 Age :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hernie Hernomédiastinale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 09/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 3-10-21 | EXAMEN PHACOT | | 450 DH |  Dr. Hamza DEBBAGH Spécialiste de la tête et des voies respiratoires et digestives 159 Bd Bourgogne Apt 21, Anfa Casablanca |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|----------|-----------------------|
| PHARMACIE MEHDI BEN BARKA Av.Mehdi Ben Barka Rue Abdellatif El Malhaoui N° 3 Tél: 0522 95 15 99 - Casablanca | 09/10/21 | 329,00 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Clinique jumelée au centre
européen de chirurgie endoscopique
jeanne d'arc de lyon



مصحة متواهفة بالفريج
الأوربي للجراحة الغastro-ösophagienne
Jeanne d'Arc Lyon

Dr. Hamza DEBBAGH
Spécialiste du système digestif
des maladies de l'appareil digestif
59, av Bourgogne Appart 21
06 60 768 782 - Casablanca

Mr Abali - Mohamed
10/10/2021
→ 82,10

82,10

Eugel 20 mg SV 1 - 0 - 1

30 min avant les repas



122,70

Dafpon 500mg SV 2 - 2 - 2
2 - 0 - 2

pendant 4j
pendant 3j

122,70



19,30

Titanoreine supo SV 1 - 0 - 1



PHARMACIE MEHDI BEN BARKA
Av. Mehdi Ben Barka
Pte Abdellah El Naâdouri N° 14
Tél: 0524 25 15 99 - Casablanca

LOT: 210179
PER: 02-2024
PPV: 19,30DH

Titanoreine creme 1 - 0 - 1

70,90

Profenide 100 mg SV 1 - 0 - 1 Apres les repas



34,100

Osmofine SV 1 - 1 - 1



PER: 03-21/01/2024

PROFENID 100 MG
30 CP PEL

P.P.V: 70DH90

6 118000 060802



Hamza DEBBAGH
Spécialiste du système digestif
des maladies de l'appareil digestif
59, av Bourgogne Appart 21, Anfa
06 60 768 782 - Casablanca

PPV
34DH00

329,100

Réanimation intensive • Radiologie polyvalente 24/24

19, Bd, Driss SLAOUI (Ex Temara) - Anfa - Casablanca - Fax: 05 22 39 39 43 - Tél: 05 22 36 27 27 (L.G.) - آفـا - الدار البيضاء - الهاـفـ: 05 22 39 39 43 - Tél: 05 22 36 27 27 (L.G.)

E-mail : andalous.clinic@gmail.com - IF : 01004447 - CNSS : 6234752 - Patente : 35605793

Mr Abali- Mohamed

09.10.2021

Compte rendu : Etat en
Proctologie.

Marge anale : marisque hémorhoidaire
♂ d'Abies
♂ de fiscine.

TR : Non douloureux, pas de masse palpable
- Trouv Absence d'hypertonie
fasciale.
- Doigtier revêtu propre

Auscognie : RAS

Rectoscopie : Progression sur 10cm
de la M.A. sur une
préparation satisfaisante.
Présence d'un hémorroïde
interne de I/II.

Conclusion : Hémorroïde interne
de I/II.

Dr Hamza DEBBACHE
Spécialiste du foie et
des voies biliaires et digestif
Bourgogne Apt 21, Anfa
Tel. 06 60 768 782 - Casablanca

Clinique jumelée au centre
européen de chirurgie endoscopique
Jeanne d'arc de Lyon



مصحة متواصة بالمركز
الأوربي للجراحة الاندوسкопية
جان دارك بلباون

مصحة الأندلس
Clinique Andalouss

FACTURE

FACTURE N° : 2201/2021

Casablanca, le 09/10/2021

NOM PATIENT : MR ABBALI MOHAMED

EXAMEN PROCTO : 450 DHS

TOTAL : 450 DHS

QUATRE CENT CINQUANTE DIRHAMS

ICE : 00015909200064

Dr. HAMZA DERBAGH
Spécialiste en Chirurgie et
des Maladies de l'appareil digestif
159 Bd Bourguiba - Anfa 21, Anfa
Tél : 06 60 768 782 - Casablanca

Réanimation intensive .Radiologie polyvalente 24/24